

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 261/6e L la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale accordant la concession provisoire d'une parcelle de terrainsise à Arta.

n° 261/6e L la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 février 1966

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1966

Date du numéro
1 mars 1966

TEXTE INTÉGRAL

exécutoire par arrêté n° 143 Qu 2février 1966, la Commission permanente de l'Assemblée territoriale a accordé, à M. Djama Djilal Djama la concession provisoire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 350 mètres carrés, sise à Arta, fitre foncier n°807, au prix de 5 francs le mètre carré.